



mes droits par rapport à obligation alimentaire de ma belle mère

Par **amaia**, le **01/06/2011** à **14:26**

Bonjour, j'aurai voulu vous demander

Mon cas est très complexe, je suis africaine je me suis marié avec un français il y a 3ans et demi. On a un fils de 1 ans. Mon problème c'est que mon mari a toujours vécu avec sa mère, quand je suis arrivée en France, j'ai accepté qu'elle reste vivre avec nous. Comme dans ma culture on respecte les aînés je croyais que ça allait bien se passer. elle s'en mêle trop de notre vie, elle veut tout diriger, elle disait de mal de moi.

Maintenant je n'en peux plus de vivre avec elle car elle dit que je la maltraite en racontant à ses aides à domicile que je la prive de son petit fils, (car je ne veux pas qu'elle s'approche de lui; je ne lui parle pas. elle est très manipulatrice, elle joue toujours sur son handicap. CAR ELLE est sur fauteuil roulant.

ma question est: je ne veux pas payer pour elle (obligation alimentaire) si jamais ses enfants ont décidé de la mettre en maison de retraite, donc est ce que le divorce est le seul moyen pour ça?

je vous remercie

en attendant une réponse de votre part.

Par **Domil**, le **01/06/2011** à **22:47**

oui, le divorce est le seul moyen.